



Noël À LA Ferme

SAMEDI
14
&
DIMANCHE
15
DÉCEMBRE
2024

DE 10^H À 17^H
FERME PÉDAGOGIQUE
LES PENNES-MIRABEAU

CONTACT | Service événements | michele.aureille@vlpm.com | 09 69 36 24 12

INSCRIPTION EXPOSANTS DU MARCHÉ DE NOËL 2024

Nom / Prénom

Adresse

Téléphone

Email

Qualité : Auto-entrepreneur

Commerçant

Autre (préciser)

Nom et nature du stand

Lieu de vente habituel

CONDITIONS

Le marché de Noël est organisé en extérieur, sous hangar, à la Ferme pédagogique (Chemin de la Capelane, 13170 Les Pennes-Mirabeau).

L'accès est gratuit pour les visiteurs.

Tarif pour les exposants : 30€ pour les deux jours (non fractionnable), payable le jour de l'installation.

Horaires : Samedi 14 décembre 2024 de 10h à 17h / Dimanche 15 décembre 2024 de 10h à 17h

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance comprenant les risques alimentaires (merci de noter au dos de l'imprimé «copie conforme à l'original» et signer),
- K-BIS (datant de moins de 6 mois),
- Numéro SIRET / SIREN,
- Photocopie de la carte d'identité,
- Photos du stand ou des objets.
- Charte d'engagement (ci-jointe, page 3) signée.

Puissance électrique souhaitée
Tout stand doit être équipé d'un extincteur.

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

La demande d'inscription ne vaut pas acceptation.

Retour des dossiers avant le 15 novembre 2024

- par mail à michele.aureille@vlpm.com **ATTENTION!** Votre dossier ne doit pas dépasser 5 Mo.
- ou à déposer/envoyer à la **Mairie des Pennes-Mirabeau**
223, avenue François Mitterrand
13170 Les Pennes-Mirabeau

MISE À DISPOSITION

- Table (3,30m) et 2 chaises
- Branchement électrique (rallonge non fournie)

Je m'engage à être présent les deux jours

Fait le _____ À _____

Signature de l'organisateur

Signature de l'exposant

NB : Seule la Ville des Pennes-Mirabeau sera autorisée à apporter toute modification nécessaire à la manifestation.

CHARTRE NOËL À LA FERME – MARCHÉ DE NOËL

Les Pennes-Mirabeau

Article 1 Le marché sera ouvert au public le samedi 14 décembre 2024 de 10h à 17h et le dimanche 15 décembre 2024 de 10h à 17h.

Les artisans s'engagent à être présents sur la totalité des heures d'ouverture au public.

Article 2 L'accueil et le placement des artisans se feront le vendredi 13 décembre 2024 de 17h à 19h, le samedi 14 décembre de 7h à 9h30 et le dimanche 15 décembre de 7h à 9h30. Il est entendu que les stands devront être installés et ouverts pour 10h le samedi 14 décembre et le dimanche 15 décembre.

Article 3 Les véhicules seront obligatoirement stationnés à l'extérieur du lieu de la manifestation, sur un parking réservé à cet effet. Ils ne pourront plus pénétrer dans l'enceinte de la manifestation après 9h le samedi 14 décembre et le dimanche 15 et ils devront sortir de l'enceinte au plus tard à 9h30 le samedi 14 décembre et le dimanche 15. Ils seront autorisés à pénétrer de nouveau sur le site le samedi 14 décembre à 17h30 et le dimanche 15 décembre à partir de 17h30.

Article 4 Bien qu'un service de gardiennage de l'ensemble du site de la manifestation soit prévu, la Ville des Pennes-Mirabeau se dégage de toute responsabilité quant aux vols ou aux dégradations éventuelles. Chacun veillera à protéger et surveiller ses produits.

Article 5 Les artisans veilleront à respecter l'esprit de Noël en décorant leur stand (couleurs verte, rouge et dorée, guirlandes...).

Article 6 Les artisans veilleront à prévoir les rallonges, adaptateurs et dispositifs d'éclairage nécessaires à la mise en valeur de leurs produits dans le respect de la sécurité des biens et des personnes et dans le respect de la puissance électrique demandée au moment de l'inscription. Aucun dispositif de chauffage ne sera toléré.

Article 7 Le placement des artisans est réalisé par la Ville des Pennes-Mirabeau. Aucun changement ou déplacement ne sera autorisé sans l'accord de la Ville.

Article 8 La Ville des Pennes-Mirabeau est seule juge en cas de litiges et se réserve le droit de refuser et annuler la présence de tout artisan ne vendant pas les produits présentés lors de l'inscription.

Article 9 Seuls les artisans ayant signé la présente charte et s'étant acquittés de toutes les modalités d'inscription pourront être présents et vendre des produits pendant la manifestation.

Fait le _____ À _____

Lu et approuvé (Nom / Prénom)

Signature de l'exposant